

Un appel à projets pour aider les propriétaires à diversifier et préserver leurs forêts

Roannais Agglomération et la communauté de communes du Pays d'Urfé lancent un appel à projets à destination des propriétaires forestiers du territoire. À la clé, des aides financières ciblées pour favoriser notamment l'adaptation au changement climatique et la préservation des essences locales.

Une stratégie construite avec les acteurs du territoire

Lancée en novembre 2023 et adoptée à l'issue d'un an et demi de concertation, la Stratégie forestière du Roannais couvre la période 2025-2027. Élaborée conjointement par Roannais Agglomération et la communauté de communes du Pays d'Urfé – qui partagent le massif forestier des Monts de la Madeleine –, elle s'articule autour de six axes, parmi lesquels l'adaptation des forêts au changement climatique, le soutien à la filière bois, la gestion durable des massifs ou encore l'accompagnement de l'essor du bois-énergie.

Dans le prolongement de cette stratégie, les deux intercommunalités ont décidé d'unir leurs moyens pour accompagner financièrement les propriétaires forestiers souhaitant diversifier leurs peuplements et préserver les essences locales, en partenariat avec le CNPF (Centre national de la propriété forestière).

Trois objectifs partagés

- Favoriser l'adaptation des forêts au changement climatique grâce à l'introduction de nouvelles essences ;
 - Encourager la diversification en faveur des essences feuillues ;
 - Soutenir le maintien et l'amélioration des peuplements de hêtres et de sapins.

Quatre dispositifs d'aide

1. **Aide au renouvellement de parcelles forestières déperissantes**, par l'ouverture de trouées et l'enrichissement par la plantation d'essences plus adaptées au changement climatique.
2. **Aide aux plantations forestières** dont la part d'essences feuillues dépasse 30 %.
3. **Aide à la gestion et à l'amélioration des sapinières.**
4. **Aide à la gestion et à l'amélioration des hêtraies.**

Ces aides sont cumulables avec d'autres dispositifs de soutien.

Pour chacun des quatre dispositifs, une visite-conseil préalable du CNPF est obligatoire.

Qui peut candidater ?

L'appel à projets s'adresse à tous les propriétaires forestiers dont les parcelles sont situées sur le territoire de Roannais Agglomération et/ou de la communauté de communes du Pays d'Urfé.

Il couvre les années 2026 et 2027, avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au **15 juillet 2027**. La dernière commission d'attribution se réunira en septembre 2027.

Les dossiers de candidature sont à déposer via le portail en ligne **i-citoyen** (rubrique Environnement). Une visite-conseil préalable du CNPF est obligatoire avant tout dépôt, quel que soit le dispositif sollicité.

Roannais Agglomération

Communiqué de presse

Le 10/09/2026 10:20

Contact

Arnaud Lorton : 04 77 23 47 54 - alorton@roannais-agglomeration.fr

CONTACT

Yannick Vernay — Attaché de presse

Roannais Agglomération

04 77 23 20 37 · yvernay@roannais-agglomeration.fr